vol de moto

Par **bouillaud**, le **15/07/2009** à **21:40**

ma moto a été volé le 28/06 je fait donc une déclaration de vol auprés de la police.
j'alerte mon assurance moto qui me transmet un dossier à remplir mais que je n'ai pas encore renvoyé.
Le 10/07 j'apprend par la presse qu'un voleur de moto finit dans une voiture de police tentant de leur échapper(la moto c'est la mienne ...). Celle-ci ayant subit des dégats dues au choc avec la voiture de police va m'être remise en l'état prochainement par la casse du coin.
Le voleur qui a 17 ans à avoué être l'auteur du vole doit être jugé bientôt.
Question : est ce que je doi participer au procés ?
Ni connaissant rien en droit comment m'assurer que je ne vait pas avoir tout dans le baigneur ...(le mec est pas majeur, pas de boulot,) et la casse m'a dit que je devrai payer les frais de transport de la moto (lieu d'accident à la casse) est ce bien à moi de la payer...
puis-je prétendre à des préjudices ???

merci d'éclairer ma lanterne

Par **jeeecy**, le **22/07/2009** à **11:11**

le plus simple dans votre situation est de prendre contact avec votre assureur qui doit vous avoir fait souscrire une assurance protection juridique

avec vous allez voir un avocat (ou vous demandez à votre assureur de vous en recommander un, mais vous êtes libre du choix de votre avocat) et il vous explique la marche à suivre

a priori il faut vous constituer partie civile pour vous et votre assurance en substitution pour la réparation du préjudice subi

Par **Camille**, le **24/07/2009** à **12:26**

Bonjour,
[quote="bouillaud":2xwf6l2v]
Ni connaissant rien en droit comment m'assurer que je ne vait pas avoir tout dans le baigneur ...(le mec est pas majeur, pas de boulot,) et la casse m'a dit que je devrai payer les frais de transport de la moto (lieu d'accident à la casse) est ce bien à moi de la payer...
puis-je prétendre à des préjudices ???

[/quote:2xwf6l2v]
Comment savoir sans connaître la position de votre assureur ?

Sauf que...
[quote="bouillaud":2xwf6l2v]ma moto a été volé [b:2xwf6l2v][u:2xwf6l2v]le 28/06[/u:2xwf6l2v][/b:2xwf6l2v] je fait donc une déclaration de vol auprés de la police. j'alerte mon assurance moto qui me transmet un dossier à remplir [b:2xwf6l2v][u:2xwf6l2v]mais que je n'ai pas encore renvoyé[/u:2xwf6l2v][/b:2xwf6l2v]. [/quote:2xwf6l2v]
:?:

Image not found or type unknown

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés